



14ème législature

Question N° : 102086	De M. Charles de Courson (Union des démocrates et indépendants - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > contraception	Analyse > implant. contrôles.
Question publiée au JO le : 24/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception définitive « Essure ». Cette méthode contraceptive définitive consiste à introduire dans les trompes de Fallope, par la voie naturelle, deux micro-implants en nickel. Après quelques semaines, une fibrose s'installe autour des implants et obstrue complètement les trompes, empêchant la circulation des ovules et donc la fécondation. Cette méthode soulève aujourd'hui de nombreuses inquiétudes, des milliers de femmes aux États-Unis, et un nombre important en France, estimant souffrir de nombreux effets secondaires tels que des douleurs musculaires, des réactions allergiques, des fatigues chroniques. Une pétition pour alerter Mme la ministre des affaires sociales et de la santé atteint aujourd'hui 70 000 signatures. Il semblerait que seul le laboratoire producteur de cette méthode de stérilisation ait réalisé des études sur les avantages et les risques pour la santé de cette méthode, ce qui pose un évident problème de partialité. Face aux nombreux témoignages de patientes, face aux doutes émis par le Collège national des gynécologues et obstétriciens français, qui insiste sur la « nécessité d'une vigilance accrue » dans l'usage de cette méthode, il l'interroge sur son intention de demander des études médicales indépendantes et sérieuses afin de déterminer si l'usage de « Essure » peut continuer à être le même, ou s'il doit être davantage encadré, dans un souci de santé publique.